

ASSEMBLÉE NATIONALE

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

AMENDEMENT

N ° AS86

présenté par

Mme Petel, Mme Lazaar, M. Mis, M. Haury, M. Zulesi, M. Krabal, M. Pellois, Mme Hennion, Mme Louis, Mme Faure-Muntian, Mme Morlighem, Mme Brulebois, Mme O'Petit, M. Fugit, Mme Hérin, M. Damien Adam, Mme Rossi, M. Batut, M. Jacques, Mme Mörch et M. Raphan

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.